



Accusé de réception en préfecture
001-200063121-20221212-D_2022_40-DE
Date de télétransmission : 12/12/2022
Date de réception préfecture : 12/12/2022

Département de l'Ain
Téléphone : 04 79 81 70 18
E-Mail : mairie@chazey-bons.fr

Auteur : Philip LALLEMENT - Maire
Mis en ligne le 12/12/2022

Nombre de Conseillers en exercice : 16 présents : 14 votants : 15
--

L'an deux mil vingt-deux, le sept décembre à 19 heures, le Conseil municipal de la commune de CHAZEY-BONS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Philip LALLEMENT, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 01/12/2022.

Etaient Présents :

Bruno FORT - Sophie GROS - Emile PERRAUD - Cécile MICHAUD - Christian COCHET, adjoints.
Annabelle LEANDRO - Patricia JANTET - Thierry LEGER - Bernard MICHAUD - Marie DICORATO - Julio CASTANEDA - Frédérique MOISSET - Christine LECHON - conseillers municipaux.

Absent excusé : David COUNORD.

Pouvoir : Francisco MARTINEZ à Julio CASTANEDA

Secrétaire de séance : Sophie GROS.

D_2022_40 Dénomination voie nouvelle.

Madame Sophie Gros, adjointe à l'urbanisme, indique que plusieurs constructions sont en cours dans le lotissement du château à Rothonod et pour certaines, sur le point d'être habitées.

Elle précise que l'adresse est le moyen qui permet à chaque citoyen ou personne morale et tout lieu géographique d'être accessible et de bénéficier d'un ensemble de services de plus en plus large.

Elle rappelle encore que selon le code général des collectivités territoriales la dénomination des rues et la numérotation des maisons sont des mesures d'ordre et de police générale qui incombent aux autorités municipales (Article L2213-28 du CGCT).

Madame Sophie Gros précise enfin que le promoteur immobilier qui a été consulté propose de nommer cette voie « allée du château », et que pour sa part elle valide ce nom approprié et unique dans la commune.

Monsieur le Maire demande donc à l'assemblée de prononcer sur la dénomination de cette voie privée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ATTRIBUE le nom de « allée du château » à la voie desservant le lotissement du château à ROTHONOD ;
- DIT QUE la présente délibération sera transmise à Monsieur le sous-préfet de Belley au titre du contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré à CHAZEY-BONS, les jour, mois et an susdits

Le Maire,

Philip LALLEMENT.

